



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ÉCOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 23

OBJET : Inscription du quartier des Moines en quartier de veille active dans le cadre du nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale (contrat de ville 2015-2021)

Madame Andrée Ligonnet, rappelle que depuis 2000, le quartier des moines est inscrit dans la géographie de la politique de la ville –Contrat de ville 2000-2006, CUCS 2007-2014. Depuis juin 2013, une réforme de la politique de la ville est engagée par le ministère de la ville avec pour objectif de réduire le nombre de territoires éligibles politique de la ville afin de recentrer l'action sur les quartiers les plus en difficultés.

La méthode dit du carroyage a été utilisée, c'est-à-dire que le territoire est découpé en carré de 200m de long. Sur cette zone sont agrégées plusieurs données (fiscales, démographiques, etc...). Seront retenus dans la nouvelle géographie prioritaire, les quartiers ou le revenu par habitant est inférieur à 60 % du revenu fiscal local médian (*11.250 euros par an à l'échelle nationale*). Cette méthode permet de cartographier la précarité au plus fin, afin de repérer les difficultés et mesurer leur intensité. Cette nouvelle approche est ainsi utile à la politique de la ville pour répondre à sa mission : intervenir dans les quartiers urbains prioritaires pour réduire les écarts économiques et sociaux. La nouvelle géographie confortera le rôle de coordonnateur de l'agglomération dans la politique de la ville.

Contexte actuel :

Depuis 2007, le quartier des moines est en Priorité 3, ce qui limite déjà les financements. Sur la dernière contractualisation 2008-2014, la commune a bénéficié de **162 377 €** (*142 377€ en fonctionnement, 20 000 € en investissement*) de financement dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour des actions d'insertion, de prévention, de santé, de cadre de vie, de réhabilitation.

Le 18 Juin dernier, le ministère de la ville a informé la commune que celle-ci n'était pas retenue dans la nouvelle géographie prioritaire, qui sera contractualisée à partir de 2015. Pour la commune, les conséquences d'une sortie de la politique de la ville sont plus larges puisque les financements de certains dispositifs liés à la politique de la ville comme les actions Ville Vie Vacances (chantier éducatif, camps jeune etc.) pourraient être remis en cause.

De plus, au-delà de l'aspect financier, la participation à la politique de la ville permet d'être inscrit dans un réseau d'acteurs et de développer de véritables actions intercommunales (principalement avec Villefontaine et l'Isle D' Abeau), d'être au courant des opportunités de financements possibles en dehors de la politique de la ville (au niveau de la région, du conseil général, de l'Etat etc.), d'être en veille sur de nombreux dispositifs.

Cependant les territoires sortant de la politique de la ville peuvent bénéficier d'un dispositif transitoire, dit de **cellule active**, qui permettra de garder un lien avec les actions développées et les opérateurs (CAPI, Conseil régional, Conseil Général etc.). Ce dispositif a pour objectif de mobiliser les financements de droit commun des différents acteurs (Conseil Général, Conseil Régional, CAPI, CAF, Etat etc..) sur les territoires sortants. La demande est à effectuer auprès du préfet de l'Isère avant la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de faire la demande auprès du préfet d'inscrire le quartier des moines en quartier de veille active dans la cadre du nouveau contrat de ville (2015-2021).**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.
Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.